



**FEDERATION NATIONALE DES COMPAGNIES DE THEATRE AMATEUR  
COMITE DEPARTEMENTAL DE L'AUDE**

**CONVENTION 2024**

Il est établi une convention de partenariat entre:

La **Fédération Nationale de Théâtre Amateur** représentée par madame Isabelle LEGENDRE, Présidente du Comité Départemental de l'Aude de la FNCTA, d'une part,

La **VILLE DE COURSAN**  
d'autre part,

Il est convenu ce qui suit:

La **FNCTA/CD11** s'engage à assurer la programmation du Festival de COURSAN qui se déroulera les **Vendredi 26 avril, samedi 27 avril et dimanche 28 avril 2024**.

pour cela le Comité départemental de l'Aude:

participera au comité de pilotage mis en place par la Ville de Coursan

assurera la programmation

fera paraître sur sa page Facebook les informations nécessaires aux troupes

informera les troupes, fédérées ou non, au sujet du festival de Coursan

transmettra aux compagnies qui en feront la demande le dossier du Festival

fournira le logo fédéral à la ville de Coursan

assurera l'information des troupes programmées et recueillera tous les renseignements nécessaires à la médiatisation et à la technique qu'il transmettra à la ville de Coursan

La **Ville de COURSAN** s'engage à assurer la programmation et le bon déroulement du Festival

pour cela la Ville de COURSAN:

assurera la présence du logo fédéral sur les documents relatifs au Festival: affiches, dépliants, flyers...

assurera la médiatisation de la manifestation

mettra en place la (les) réunion (s) nécessaire (s) à la programmation du festival

assurera par le biais d'une subvention versée au **FNCTA/CD11** ( 4300,00€ - quatre mille trois cents euros - tout compris) le montant financier de la manifestation. (Une somme égale au montant du défraiement des troupes sera consacrée à une dotation au CD11 pour les besoins de frais de sélection)

Fait à Coursan le

Pour la Ville de COURSAN



Pour la présidente du FNCTA/CD11 et par  
délégation, le référent pour le Festival de  
COURSAN, Thierry VISENTIN

Accusé de réception en préfecture  
011-211101066-20240503-PJConvenFNCTA-CC  
Date de télétransmission : 03/05/2024  
Date de réception préfecture : 03/05/2024